



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance du 6 juin 2023, le conseil de la Municipalité de Lanoraie a adopté les règlements suivants :

1072-8-2023 : Règlement 1072-8-2023 modifiant le règlement de lotissement 106-92 – Dispositions concernant les normes applicables aux zones R48, R49, R50 et R52

Le projet de règlement a pour objet de revoir le tracé des rues et la superficie des lots desservis.

1071-80-2023 : Règlement 1071-80-2023 modifiant le plan de zonage des règlements 269-90 et 105-92 – Secteurs de la rue des Étangs et de la rue Jean-Baptiste-Neveu et dispositions applicables aux zones R49 et R52

Le projet de règlement a pour objet d'agrandir la zone résidentielle R4-1 à même la zone commerciale C1-17, de créer la zone résidentielle R52 à même une partie de la zone résidentielle R48 et de revoir les dispositions applicables aux zones R49 et R52.

Pour obtenir copie de ces règlements ou les consulter, vous devez vous référer au site Internet de la municipalité, soit : www.lanoraie.ca, ou à l'hôtel de ville au 57, rue Laroche, Lanoraie.

Les règlements ont reçu l'approbation de la MRC de D'Autray, par l'émission de certificats de conformité en date du 12 juin 2023, date de leur entrée en vigueur.

DONNÉ à Lanoraie ce 13 juin 2023.

Brigitte Beauparlant,
directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe